



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 257

Travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la route Michon)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 28 mars 2022, le **règlement numéro 257** décrétant une dépense et un emprunt de 10 850 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la route Michon).

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 10 850 000 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 12 avril 2022.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 29 avril 2022.

Annick Lafontaine

Greffière